



Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE

2 – 4 septembre 2020

Point 10.1 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres

Objet du document

1. Informer la Conférence de l'état des contributions des Membres.

Contexte

2. L'article 14 du Règlement financier impose au Directeur général de soumettre à chaque Conférence du PROE un rapport sur le montant des contributions des Membres. Ce rapport fournit les informations à jour sur l'état des contributions des Membres en date du 31 décembre 2019 tel qu'établi par l'audit, ainsi qu'une brève actualisation de l'état des contributions des Membres au moment de la rédaction de ce rapport (30 juin 2020). Une autre mise à jour sera fournie à la Conférence.

Mise à jour

- 3. Les états financiers vérifiés au 31 décembre 2019 ont révélé que le total des contributions reçues des Membres était de 1 270 103 USD, soit une augmentation de 97 362 USD par rapport aux contributions reçues en 2018 (s'élevant à 1 172 741 USD). Dans l'ensemble, la collecte des contributions annuelles des Membres s'est améliorée au cours des trois dernières années.
- 4. La dernière déclaration actualisée des contributions au 30 juin 2020 se trouve à l'annexe 1. Le tableau montre que le solde total des contributions exceptionnelles des Membres au mardi 31 décembre 2019 était de 13 161 USD. Cela représente une amélioration conséquente des contributions des Membres par rapport aux années précédentes (2016 288 612 USD, 2017 82 101 USD, 2018 60 117 USD, 2019 13 161 USD).

Contributions en souffrance

- 5. Le tableau qui figure à l'annexe 1 reprend les montants dus par les Membres au 30 juin 2020, dont le montant total pour l'année en cours s'élève à 1 184 876 USD. Au 30 juin 2020, le Secrétariat avait reçu 497 654 USD, soit 42 % des contributions 2020, ce qui, en combinaison avec les contributions exceptionnelles des années antérieures, laisse un solde en souffrance de 674 061 USD pour les contributions impayées des Membres.
- 6. Une liste actualisée des contributions impayées sera fournie immédiatement avant la conférence.

Recommandation

- 7. Le Conseil exécutif est invité à :
 - 1. examiner le rapport et résoudre le problème des contributions impayées des Membres ; et
 - 2. **s'engager** collectivement et individuellement à verser intégralement les contributions actuelles et impayées en 2020.

21 juillet, 2020